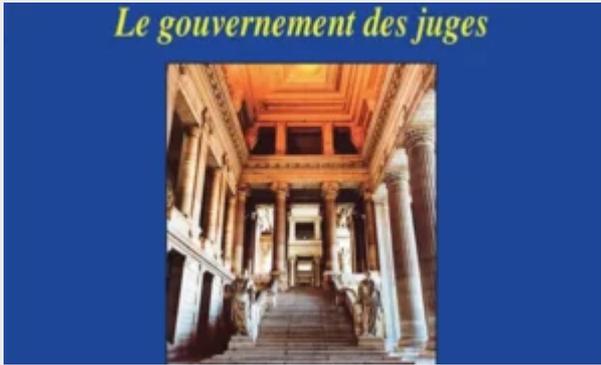


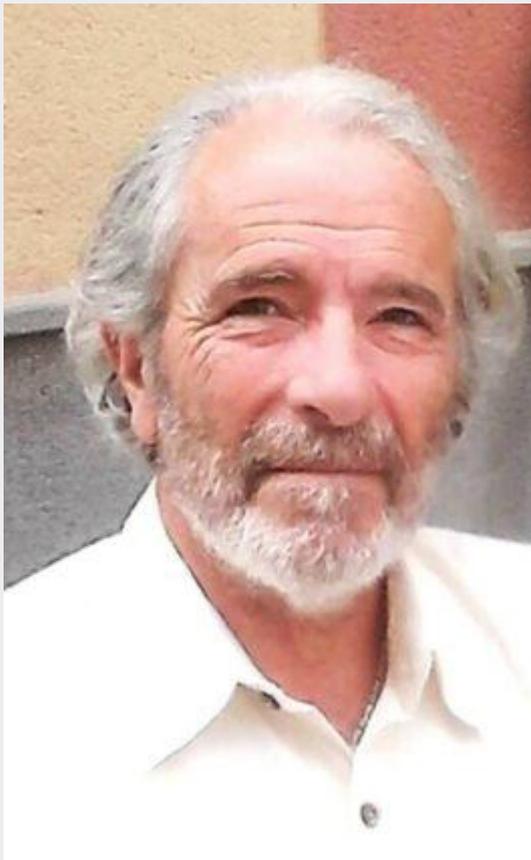
## La justice dévoyée : le gouvernement des juges



[Source : francephi.com]

Par FrancePhi Diffusion

Entretien avec Richard Dessens, auteur de *La justice dévoyée (Le gouvernement des juges)*  
aux éditions Dualpha



Richard Dessens

Enseignant depuis plusieurs années, Docteur en droit, DEA de philosophie et licencié en histoire, Richard Dessens est l'auteur d'ouvrages d'histoire des idées politiques, de relations internationales, d'essais politiques et d'une biographie du grand journaliste du XIXe siècle Henri Rochefort. Il collabore

au site de la réinformation européenne EuroLibertés.

« C'est tout le mérite de Richard Dessens de faire découvrir aux lecteurs les méandres d'une justice qu'il considère désormais dévoyée, comme il le démontre avec autant de précision que d'érudition, rappelant pour cela ce que fut "la loi naturelle", s'interrogeant sur ce "qu'est le droit", sur "l'équité" et le "dévoiement moderne des droits naturels"... On le suit avec intérêt sur les réponses qu'il tente d'apporter à la question "Qu'est-ce que la Justice ?", ce "vaste programme". Le lecteur verra qu'il s'interroge également sur le rôle du juge "de l'exécutant au créateur de droit (et sur) les faits"... »

Philippe Randa

Richard Dessens

# La justice dévoyée

*Le gouvernement des juges*



*Préface de Philippe Randa*



Dualpha  
EDITIONS



Le sujet de la justice est de plus en plus mis en lumière depuis quelques années et parfois la justice est contestée sur plusieurs aspects. Mais votre approche semble d'une autre nature.

En effet, j'ai choisi de partir sur les fondements incontestables du droit, de la loi et de la justice tels qu'ils ont été façonnés depuis les philosophes grecs et les grands juristes romains qui sont les références et

la légitimité de notre système juridique. Premièrement, ce sont eux qui ont posé les bases de toute la réflexion sur la justice à travers trois concepts : la nature, dont l'homme fait partie et le respect de ses règles comme guides des relations entre les hommes ; deuxièmement, la loi, le droit et la justice sont consubstantiels à un peuple, à une Cité – on dirait un État aujourd'hui ; troisièmement, l'idée que l'équité est le socle de la justice, équité dont il faut se garder des multiples interprétations qui en ont été faites par la suite par la modernité. Il suffit d'observer l'idéologie de la justice actuelle pour s'apercevoir que ces trois grands principes ont été écartés. J'ajoute que si le droit originaire se distinguait de la morale, le droit actuel est de plus en plus une juridicisation d'une morale nouvelle fondée sur les « droits de l'homme » qui ne sont pas des droits, mais une morale idéologisée. Nous sommes entrés dans une ère de non-droit au profit d'une moralisation orientée et politisée par nos élites mondialistes.

La première partie de votre livre est en effet une étude du droit et de la justice dans ses origines gréco-latines pour permettre au lecteur d'en comprendre les mécanismes et donc les travestissements que la postmodernité leur a apportés.

Tout à fait. La critique que je présente de la justice doit être, de mon point de vue, étayée sérieusement en rappelant ce qu'a été l'idée de justice et du droit pendant deux mille ans, avec ses évolutions qui ont souvent été en réalité des régressions au détriment du Bien commun et des intérêts des peuples, au nom des nouvelles idéologies qui se sont enchaînées : humanisme, individualisme, mondialisme, mixité, droits de l'homme. La rupture philosophique entre l'homme et la nature a favorisé cette évolution vers un droit et une justice qui ne sont plus que des artefacts.

Vous effectuez dans vos deux autres parties une analyse du « dévoiement » de la justice et du droit, sur un plan factuel et pratique, documents à l'appui, en dénonçant l'europanisation et même la tentation mondialiste d'une justice et d'un droit universels, supranationaux, dépouillant le peuple de sa souveraineté originelle.

Il faut d'abord rappeler que la souveraineté appartient au peuple qui la transfère provisoirement à un État en échange d'une protection fondée sur la justice et l'équité avec comme finalité le Bien commun. C'est ainsi que s'est toujours définie la souveraineté. Or, la justice n'est plus l'expression de la souveraineté d'un peuple, mais celle de juges européens notamment qui n'ont aucune légitimité pour l'exercer. La justice française s'est soumise peu à peu, à travers un certain nombre de décisions, dans une servitude volontaire idéologique, à l'idée européenne. D'ailleurs, j'ai été surpris – agréablement – d'entendre Arnaud Montebourg dénoncer dans exactement les mêmes termes et sur les mêmes justifications que les miens, la thèse que je défends dans mon livre. Il a rendu public un dossier de seize pages, adressé au Conseil d'État qui l'avait auditionné sur le sujet de la souveraineté de la justice française : ses conclusions rejoignent les miennes. Notre droit est devenu une morale et notre justice un organe d'exécution de l'idéologie

européenne supranationale. C'est ce dévoiement de la justice qui est arrivé à imposer un gouvernement des juges européens par-dessus la souveraineté politique dégradée.

Vous évoquez et traitez de deux types de justice différents...

Il y a la justice du quotidien, celle qui est censée régler les conflits dans les relations d'altérité entre les hommes : justice civile et justice pénale. Cette justice est imprégnée des nouveaux principes droits-de-l'hommistes qui mènent à une inversion des valeurs du Bien commun. Par exemple, le délinquant est devenu une victime pour une justice qui psychiatrise les comportements criminels pour mieux les excuser. Les prétendus droits sacrés de l'individu, notamment délinquant, sont supérieurs au Bien commun. Et puis il y a les grands principes supérieurs de la justice qui sont incarnés par nos trois grandes institutions suprêmes : Conseil constitutionnel, Conseil d'État et Cour de Cassation, chacune dans leur domaine. Gardiennes en principe du droit et de la justice, elles se sont arrogé, par soumission aux deux grandes Cours européennes, la Cour de Justice européenne et Cour européenne des droits de l'homme, le pouvoir de façonner une justice nouvelle fondée sur les droits de l'homme, balayant les fondements du droit et de la justice inhérents et consubstantiels à chaque peuple.

C'est pourquoi je lance cet appel à un retour aux fondamentaux de la souveraineté des peuples et du pouvoir politique choisi par eux, en rétablissant une justice dont le Bien commun devrait être le seul objectif : c'est ce que j'appelle « remettre les temples au centre de la Cité ».

La justice dévoyée (Le gouvernement des juges), Richard Dessens, Éditions Dualpha, collection « Patrimoine des héritages », préface de Philippe Randa, 214 pages, 27 €

Pour obtenir « La justice dévoyée. Le gouvernement des juges », cliquez [ici](#)

Les autres livres toujours disponibles de Richard Dessens chez le même éditeur :

(Cliquez sur le titre désiré pour l'obtenir)

- Henri Rochefort ou la véritable liberté de la presse
- La démocratie interdite
- Histoire et formation de la pensée politique
- L'Europe chrétienne ou la mémoire perdue (suivi de) La dictature démocratique
- La Démocratie travestie par les mots
- Les grands enjeux du XXIe siècle
- L'irrésistible ascension de l'Europe des peuples (2016-2020), préface de

Philippe Randa

- J'habite chez mon chat
- L'écume de la mémoire

Tous nos livres sont sur [www.francephi.com](http://www.francephi.com)